



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Guadeloupe : personnes agees

Question écrite n° 47983

Texte de la question

M. Leo Andy attire l'attention de M. le ministre delegue a l'outre-mer sur l'insuffisance des structures et services d'hebergement des personnes agees en Guadeloupe. Alors que l'application a cette population de l'indice du taux moyen d'equipement national, qui est de 167 places pour 1 000 personnes de soixante quinze ans et plus, permet de chiffrer les besoins a 2 475 places, ce departement ne dispose en realite que de 1 415 places autorisees pour 1 040 installees. Ainsi le deficit theorique en places d'hebergement et services autorises est de 1 060 et en places installees de 1 435. En raison de son asphyxie financiere liee au desengagement de l'Etat et a l'inadequation des transferts des fonds par rapport aux competences transferees, le departement se trouve dans l'impossibilite de subvenir aux besoins existants. De ce fait, sept structures d'hebergement representant 179 lits ne peuvent ouvrir ou fonctionner normalement aujourd'hui. C'est pourquoi il lui demande de prendre toutes les mesures necessaires pour assurer l'egalite entre la metropole et la Guadeloupe dans ce domaine et pour permettre aux structures existantes d'accueillir dans de bonnes conditions une population souvent defavorisee.

Données clés

Auteur : [M. Andy Léo](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47983

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 646